



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1067

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions pour l'année 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

**Conseil du 21 mars 2016****Délibération n° 2016-1067**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions pour l'année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**1 - Contexte**

L'ouverture sur le monde de la Métropole lyonnaise est l'un des facteurs de son développement économique, intellectuel, culturel, universitaire et associatif.

La tradition humaniste du territoire métropolitain a donné naissance à de grandes organisations non gouvernementales (ONG) internationalement reconnues ainsi qu'à un tissu d'acteurs locaux qui, par leurs innovations sociales et techniques, contribuent de façon significative au développement humain local et sur des territoires extérieurs. Le tissu associatif de la Métropole lyonnaise apporte également une contribution particulièrement significative au rayonnement international du territoire.

La loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale a pour objectif général de promouvoir un développement durable dans les pays en développement, dans ses composantes économiques, sociales, environnementales et culturelles. Il s'agit ainsi de participer activement à l'effort international de lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales et territoriales, en favorisant un développement économique équitable, en préservant les biens publics mondiaux, en luttant contre le changement climatique et en promouvant la paix durable, la stabilité, les droits de l'homme et la diversité culturelle.

Avec les collectivités partenaires, cette politique de développement et de solidarité internationale contribue à renforcer les capacités de la puissance publique par la voie du dialogue et de la coopération, en s'appuyant sur les mécanismes de bonne gouvernance, en particulier sur le plan local. Elle concourt à la politique étrangère de la France et à son rayonnement culturel, diplomatique et économique et participe à la cohésion politique et économique de l'espace francophone.

C'est dans le respect de ces principes que la Métropole de Lyon est sollicitée par le tissu associatif local pour soutenir financièrement des actions de solidarité et d'éducation à la citoyenneté internationale sur le territoire de l'agglomération comme à l'étranger. Ces actions sont également un terrain fertile pour le développement du lien social et de la cohésion territoriale au sein même de l'agglomération lyonnaise.

## 2 - Objectifs

Les activités des associations relatives à l'action internationale s'inscrivent dans la politique de la Métropole en matière de promotion et de sensibilisation aux thématiques internationales permettant ainsi aux citoyens et, notamment, aux publics jeunes, de mieux connaître les grands enjeux mondiaux et les cultures du monde. Ces actions, menées par les acteurs locaux du territoire, trouvent leur cohérence avec les principales politiques de la Métropole à l'international : stratégie Europe et animation territoriale sur les politiques européennes, coopérations bilatérales géographiques et thématiques, coopération au développement avec les pays émergents et soutien aux acteurs de la solidarité internationale du territoire, internationalisation du territoire et ouverture sur le monde et sur les enjeux internationaux de la Métropole.

5 structures ont déposé une demande de soutien financier auprès de la Métropole. Ces demandes sont cohérentes avec les orientations de la politique métropolitaine à l'international et en matière de coopération au développement.

## 3 - Financement

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour l'année 2016, au profit de ces associations ou structures menant des actions à caractère international, pour un montant total de 27 100 €, selon le détail ci-après annexé.

Le versement de la subvention interviendra, au plus tard, le 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle ladite subvention est attribuée, sur présentation d'un bilan financier, d'un compte de résultat et d'un bilan d'activités. Dans le cas où une convention est proposée, les conditions de paiement de ladite subvention y sont précisées ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions annuelles aux associations, d'un montant total de 27 100 €, au titre de l'année 2016, selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le groupement d'intérêt public (GIP) Resacoop définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° 0P02O1920 pour un montant de 18 400 € et opération n° 0P02O3471A pour un montant de 8 700 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.**